

Honorable Présidente de l'Assemblée nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple congolais,

Je voudrais avant tout, remercier l'ensemble des élus qui ont encore une fois démontré leur ferme volonté d'aider le pays à aller de l'avant, en s'acquittant, sans complaisance aucune, de leur mission constitutionnelle liée aussi bien au vote des lois qu'au contrôle de l'action gouvernementale.

Leur présence massive lors de la présentation du projet de loi de finances 2020 en est une preuve éloquente !

Mes remerciements s'adressent particulièrement à celles et à ceux des élus qui ont, au nom de leur groupe parlementaire, soulevé des préoccupations pertinentes, allant toutes dans le sens de consolider les efforts portés par le projet proposé par le Gouvernement de la République.

Je voudrais ici exprimer la satisfaction du Gouvernement pour la franchise de votre soutien dans la mise en œuvre de sa politique économique et financière que d'aucuns se devront d'apprécier à travers l'examen et l'approbation de ce projet de loi de finances de l'exercice 2020.

J'ai notamment apprécié la profondeur du diagnostic posé par les uns et les autres ainsi que les pertinentes recommandations formulées, susceptibles de permettre à notre pays de se doter d'un budget réaliste, mais qui tienne compte de la nécessité de satisfaire les besoins du grand nombre des Citoyens Congolais.

De tous points de vue, une chose demeure vraie : qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, les députés nationaux, à l'image du peuple qu'ils représentent, affichent le désir ardent de voir la République Démocratique du Congo prendre un nouveau virage sur le plan budgétaire de manière à améliorer sensiblement la répartition des richesses dans notre pays.

Dès lors, mon devoir est celui d'essayer de me hisser à la hauteur de vos pertinentes interventions, en ayant pour seul guide les aspirations profondes du peuple congolais.

C'est donc avec humilité, conscient des multiples défis qui nous guettent, que je me présente, une fois de plus, devant votre Auguste Chambre afin de répondre, autant que faire se peut, aux préoccupations qui ont été soulevées dans le cadre du débat général ayant suivi la présentation du projet de loi des finances de l'exercice 2020.

Honorable Présidente ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés, représentants légitimes du peuple ;

Au cours de la plénière du lundi 18 novembre 2019, j'ai noté quarante et une interventions des Honorables Députés que nous pouvons regrouper notamment autour des principales préoccupations ci-après :

1. Les éléments de référence du budget de l'État ;
2. Le réalisme et l'équité du budget tant en recettes qu'en dépenses ;
3. Les problèmes sécuritaires principalement liés aux groupes armés nationaux et étrangers ;
4. La problématique de la gratuité de l'enseignement de base ;
5. La couverture santé universelle;
6. Le problème de rémunération spécialement des hommes en uniforme, des fonctionnaires, des enseignants ;
7. La budgétisation des élections ;
8. Le parachèvement de la décentralisation et la mise en œuvre de la caisse nationale de péréquation ;
9. Les infrastructures et la connectivité des provinces ;
10. La desserte en eau et électricité ;
11. La gestion des catastrophes humanitaires ;
12. La problématique du fonctionnement de l'appareil judiciaire.

S'agissant des éléments de référence du budget de l'État, qui ont fait l'objet des préoccupations notamment des Honorables INAGOSI, DJOLI, LOKONDO, VUANGA, MONDOLE et NGOYI KASANJI, il y a lieu de noter les considérations ci-après :

Le cadrage macroéconomique se fonde sur le comportement de l'économie à moyen terme tel que présenté par le Ministère du Plan. Ce comportement est perçu en termes d'évolution du taux

de croissance, du taux d'inflation, du taux de change et du produit intérieur brut. Les éléments chiffrés liés à l'évolution de ces agrégats sont présentés dans le document n°2 consacré à l'exposé général du Budget.

Le taux de croissance de 5,4% retenu a été estimé sur base des réalisations à fin juin 2019 et sera soutenu par les branches « bâtiments et travaux publics, transport et commerce ».

La mission du Fonds monétaire international, en annonçant le taux de 3,2 %, a intégré l'hypothèse de la fermeture de MUTANDA MINING. Cette hypothèse est encore en discussion.

Quant à la conciliation de la pression fiscale de 13,3% avec le pouvoir d'achat de la population, il faut reconnaître que cette pression se situe en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne estimée à 15%. Le Gouvernement a pris des mesures pour la faire passer de près de 9% à 13%, sans influencer négativement sur le pouvoir d'achat de la population, en préconisant notamment la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

En ce qui concerne **le réalisme du Budget**, les Honorables LUTUNDULA, LIKINDA, BUANGA, BONANE, NGOY KASANJI et KABANGE NUMBI ont exprimé des préoccupations quant à la capacité de mobilisation des ressources au regard de l'accroissement du budget proposé dans le projet de loi de finances de l'exercice 2020.

Je tiens à rassurer votre auguste Assemblée que les mesures préconisées pour la mobilisation maximale des recettes feront l'objet d'un suivi régulier et rigoureux par votre Gouvernement. Tout incivisme fiscal sera sévèrement sanctionné.

Pour ce qui est **des recettes**, la Représentation nationale a posé plusieurs questions.

L'Honorable Nadine MANGABU a soulevé la préoccupation en rapport avec les comptes spéciaux, dont certains sont intégrés dans le Budget, à l'instar du Go-Pass prélevé par la RVA, alors que d'autres ne le sont pas telle que la Redevance Logistique Terrestre perçue par la Société Congolaise des Transports et des Ports.

L'Honorable SAKATA s'est penché à son tour sur le Fonds minier pour les générations futures qui, selon lui, risque d'être consommé actuellement si notamment le Gouvernement mettait en place un établissement public pour sa gestion.

Comme vous le savez, les recettes des comptes spéciaux sont issues de certains actes générateurs et sont affectées aux dépenses correspondantes approuvées par le Gouvernement dans le cadre du programme d'action assigné à chaque compte spécial. Il s'agit principalement des recettes attendues du FONER, du FPI, de la RVA, du Fonds de Promotion de l'Education Nationale, du Fonds de Promotion de la Culture, du Fonds Forestier National, du CAMI, du Fonds de Promotion du Tourisme et du Fonds Minier pour les Générations Futures.

Concernant le « **GO-pass** » perçu par la RVA, ainsi que pour toutes les recettes des comptes spéciaux, les dispositions de l'article 60 de la Loi relative aux finances publiques précisent qu'une Loi de finances de l'année peut décider de l'affectation d'une recette à un compte d'affectation spéciale.

Dans le cas d'espèce, il convient d'indiquer qu'il ne s'agit pas de la RVA dans son ensemble qui est alignée comme compte d'affectation spéciale, mais seule le « Go-pass » est une

parafiscalité destinée à répondre à une mission spécifique de l'Etat, celle de modernisation des aéroports.

En ce qui concerne le Fonds Minier, il n'y a aucune crainte quant à sa consommation immédiate au détriment des générations futures. En effet, les sommes collectées actuellement vont être investies pour générer une rentabilité future au profit desdites générations, et aussi pour créer la résilience de l'économie et gérer l'après-mines dans les Provinces à vocation minière.

S'agissant **des dépenses**, plusieurs préoccupations ont été également soulevées, notamment par les Honorables TSHIPAMA, INAGOSI, BOLENGETENGE, BINTU, BUKASA, SAKATA, KIRO et DJOLI. Elles concernent essentiellement :

- la problématique de la gratuité de l'enseignement primaire ;
- la non prise en compte des dépenses relatives à l'organisation des élections ;
- le faible budget alloué à la santé, à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage, au tourisme, à la défense et sécurité, à la justice, à l'enseignement supérieur et universitaire ainsi qu'à la recherche scientifique et innovation technologique.

Honorables Députés,

Conformément à la Constitution, notre pays a poursuivi le processus de mise en œuvre de la **gratuité de l'enseignement de base**. Comme toute réforme importante, la gratuité ne pouvait qu'entraîner diverses conséquences sur notre système éducatif.

Pour ce faire, le Gouvernement de la République a pris des mesures de réajustement des salaires des enseignants à tous les niveaux concernés.

Il a également décidé de la mécanisation des enseignants non payés, de la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires, ainsi que de l'octroi d'une indemnité de transport et de logement aux enseignants des grandes villes.

Votre Gouvernement est conscient des problèmes posés par la mise en œuvre de la gratuité. Parmi les difficultés, il faut citer : les sureffectifs dans les classes, l'insuffisance du personnel enseignant, la carence des matériels didactiques, les menaces des mouvements sociaux dans quelques écoles conventionnées.

Afin de réserver une réponse globale et systématique à la problématique posée par la gratuité, le Gouvernement a mis en place, au cours de la réunion du Conseil des Ministres du 4 octobre 2019, une commission chargée de l'évaluation de cette mesure. Un premier rapport vient d'être déposé auprès du Vice-premier Ministre, Ministre du Budget. Ce rapport pose une ébauche de la feuille de route dans la résolution des problèmes relevés.

Nous comptons par ailleurs sur nos partenaires techniques et financiers qui nous ont exprimé leur engagement à nous accompagner dans la réussite de cette réforme.

Face à une réforme aussi audacieuse, il est de bon aloi qu'une méthodologie progressive soit observée pour la suite de sa mise en œuvre effective.

Nous pensons avoir rencontré à ce sujet les préoccupations des Honorables députés BOLENGETENGE, MUGIRANEZA, BINTU, KABANGE, NAWAJ et TSHOMBA.

Concernant la question relative à la **non budgétisation des élections**, je voudrais rassurer la Représentation nationale que le Gouvernement a bel et bien inscrit dans les prévisions budgétaires 2020 des crédits spécialement dédiés aux prochaines opérations électorales dans notre pays. Ainsi pour cet exercice, 220 milliards de francs ont été réservés pour l'organisation des élections urbaines, municipales et locales.

Quant aux élections de 2023, les crédits y afférents seront inscrits dans les budgets des exercices des années 2021 à 2023.

S'agissant par ailleurs du budget alloué à la santé, la diminution apparente relevée par leurs Honorables est la résultante de la prise en compte des engagements initiaux des partenaires techniques et financiers, plus faibles que ceux de l'exercice 2019. Cependant, l'intégration attendue des nouveaux projets, suite à la confirmation récente des apports des bailleurs, amènera les allocations budgétaires du secteur de la santé à un niveau supérieur à celles de 2019.

Par ailleurs, il y a lieu de relever que, par rapport aux ressources propres, le secteur de la santé a bénéficié d'un accroissement de 29 %.

Dans la rubrique investissement sur transfert aux provinces, le Gouvernement a prévu un montant pour chacune d'elles se rapportant à la réhabilitation et à l'équipement des différents hôpitaux généraux de référence et des centres de santé.

Ces projets sont les résultats des travaux d'harmonisation entre le pouvoir central et les provinces. Ces dernières sont appelées à présenter dans leurs budgets respectifs, les établissements sanitaires concernés selon leurs répartitions géographiques.

Toujours dans le secteur de la santé, les Honorables députés LIKINDA, KABANGE, MUGIRANEZA, LUMBU et MBEMBA nous ont interpellé sur la problématique de la couverture santé universelle et de l'assainissement du secteur pharmaceutique. L'enjeu de la couverture santé universelle constitue en effet une des innovations du projet de loi de finances 2020. Le Gouvernement fournira des efforts conséquents en vue de respecter ses engagements.

Concernant la problématique de la prolifération des formations sanitaires privées évoquée par certains Honorables Députés, le Gouvernement va poursuivre la réforme hospitalière en cours. Celle-ci passe par l'assainissement des structures sanitaires privées et la rationalisation du fonctionnement des formations sanitaires du secteur public.

Quant au secteur pharmaceutique, le Gouvernement a mis en place un programme d'assainissement qui reprend plusieurs actions. La Loi N°18/035 du 13/12/2018 a notamment prévu la création d'un établissement public chargé de la réglementation pharmaceutique. Un projet de décret est d'ores et déjà sous examen à la Commission des Lois du Gouvernement.

Pour ce qui est de la question relative aux **crédits jugés insuffisants** par certains Honorables Députés. Il s'agit notamment des secteurs de l'Agriculture, de la Santé, de la Recherche Scientifique et Innovation technologique, ainsi que de la Pêche et Elevage.

La quasi-totalité de ces secteurs a connu pour l'exercice 2020 un accroissement de crédits par rapport à 2019. Il sied de préciser que la répartition des crédits par secteur a tenu compte des ressources disponibles et des priorités du Programme gouvernemental qui, rappelons-le, s'étale sur cinq ans.

Honorables Députés,

En ce qui concerne la problématique de la **persistance des groupes armés et de la sécurisation de nos frontières**, soulevée notamment par les Honorables Députés INAGOSI, MUNYOMO, NYARUGABO, MUGIRANEZA et NZANGI, votre Gouvernement réaffirme sa détermination à œuvrer efficacement et de manière implacable contre toutes les bandes de criminels qui sèment la terreur et la désolation à travers le territoire national, plus spécialement dans la partie Est de notre pays.

La situation singulière à Beni et au Nord Kivu, en général, est l'une de nos priorités majeures. Il en est de même des provinces de l'Ituri, de Haut-Uelé et plus récemment du Sud-Kivu, spécialement à Minembwe et les environs.

Le Gouvernement va s'employer, sous l'Autorité du Président de la République, et avec le concours de nos Forces armées, à sécuriser davantage nos frontières et à empêcher que certains groupes armés aient la liberté de venir avec témérité troubler l'ordre public et mettre en péril la paix.

Honorables Députés,

Plusieurs intervenants dont les Honorables BOLENGETENGE, TSHIPAMA, NUMBI, MUNYOMO, ont abordé la problématique de l'amélioration salariale des Agents de l'État.

Comme j'ai eu à l'affirmer lors de la présentation du programme du Gouvernement, l'amélioration des conditions de vie du personnel de l'Etat dans son ensemble est au cœur de nos préoccupations.

C'est dans cette perspective que l'enveloppe globale des rémunérations du personnel de l'Etat a connu une augmentation substantielle, passant de 2.335,7 milliards de FC en 2019 à 2.703,8 milliards de FC en 2020, soit un accroissement de 16%.

Le Gouvernement est également préoccupé par la question de la régularisation de la situation administrative des Nouvelles Unités et de la mécanisation du personnel non payé. La maîtrise des effectifs et de la masse salariale, la mise à la retraite progressive et le rajeunissement des fonctionnaires font également partie des préoccupations du Gouvernement.

S'agissant par ailleurs de la problématique de la Caisse nationale de péréquation, votre Gouvernement se dit déterminé à la rendre effectivement opérationnelle. A cet effet, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020, une allocation de 1.022,6 milliards de FC a été retenue. C'est l'une des voies sûres pour conjurer les inégalités entre les provinces.

Ceci me conduit à réaffirmer également la détermination du Gouvernement à mener à bon port le processus de la décentralisation qui poursuit son chemin.

Cette perspective se traduira notamment par l'organisation prochaine des élections urbaines, municipales et locales afin de permettre à ces différentes entités décentralisées de se doter des animateurs élus.

En ce qui concerne la connectivité des provinces et la problématique des infrastructures, votre Gouvernement a prévu notamment les actions ci-après :

- l'ouverture et la réhabilitation de 4.221 km de routes ;
- l'entretien de 18.889 km de routes;
- la construction de 1.095 mètres de ponts ;
- l'acquisition et la réhabilitation de bacs ;
- le revêtement, le bétonnage et la stabilisation de 1500 km de routes par le recours à des technologies innovantes ;
- l'ouverture et la réhabilitation de 765 km de routes provinciales en terre.

Par ailleurs, le Gouvernement compte doter chaque province d'une brigade autonome d'asphaltage et d'une brigade lourde avec des nouveaux matériels, en vue d'accroître le rendement mensuel de réhabilitation des routes, allant de 10 à 60 km.

Ainsi que nous le savons tous, la demande la plus pressante exprimée par notre peuple est celle relative à l'entretien et à la réhabilitation des routes de desserte agricole, afin de permettre non seulement la relance de l'agriculture, mais aussi l'amélioration du vécu quotidien de la majeure partie de notre peuple qui vit dans les milieux ruraux.

Le Gouvernement retient la recommandation de l'Honorable NAWAJ de pérenniser le cantonnage manuel. A ce propos, le Gouvernement veillera à ce que le FONER verse les quotités dévolues aux Provinces afin de leur permettre d'assurer ledit cantonnage sur les routes de desserte agricole.

J'en arrive à la question soulevée par les honorables MBEMBA, TSHOMBA et WAMU, afférente à la **desserte en eau et en électricité**. Permettez-moi de reconnaître d'abord que malgré un potentiel exceptionnel, notre pays éprouve encore des difficultés dans ces deux secteurs. Alors que la moyenne continentale est de 43 % pour l'électricité et 60 % pour l'eau, 15 % seulement de nos compatriotes ont accès à l'eau et à l'électricité.

Ces mesures permettent au secteur privé et autres organisations non gouvernementales d'investir dans ces secteurs et de contribuer ainsi à l'accroissement du taux de desserte en eau et en électricité.

En dépit de la responsabilisation des provinces et des entités territoriales décentralisées notamment par ces deux lois sectorielles, l'actuel projet de loi de finances a prévu une allocation de 248 milliards de CDF, soit une augmentation d'environ 500 % par rapport au budget précédent.

Je souligne par ailleurs que 18 projets à impact visible sont en cours de mise en œuvre à travers le pays, sans oublier ceux qui sont exécutés en collaboration avec nos partenaires techniques et financiers, ni ceux en gestation par les opérateurs privés.

Honorables Députés,

J'ai suivi avec attention les différentes interventions sur la série des **catastrophes humanitaires** que connaît actuellement notre pays.

La cartographie humanitaire actuelle se présente comme suit :

A l'Ouest et au Nord du pays : avec la situation préoccupante provoquée par de multiples inondations dans les provinces de la Mongala, du Nord-Ubangi, du Sud-Ubangi, du Bas-Uélé, du Haut-Uélé et de la Tshopo. D'autres cris viennent des Provinces de l'Equateur et de la Tshuapa.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a envisagé une réponse à deux volets. Premièrement, une descente conjointe sur terrain est organisée dès ce jeudi 21 novembre 2019, avec les partenaires humanitaires, pour une évaluation approfondie, accompagnée d'une assistance d'urgence.

Cette assistance d'urgence à apporter aux populations affectées, sera composée des bâches, vivres, moustiquaires imprégnées et médicaments.

Par ailleurs, d'après l'Agence Nationale de Météorologie, des précipitations abondantes sont attendues dans les mois qui viennent. Ceci justifie la préparation d'un Plan de Réponse globale pour s'attaquer à cette situation dans les cadres de relèvement des personnes affectées et de résilience.

Ce plan prendra en compte la lutte contre l'insécurité alimentaire et les maladies endémiques et hydriques. Il s'agira également de sauver l'année scolaire, tout en programmant une ligne d'intervention pour les personnes vulnérables, particulièrement les femmes enceintes. Ce qui va constituer le deuxième volet de réponse.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement de la République avec l'appui des partenaires humanitaires prépare la stratégie nationale de gestion des personnes déplacées internes et des rapatriés en République Démocratique du Congo.

La stratégie s'appliquera immédiatement. Elle va couvrir les régions affectées par les conflits armés, cause des déplacements massifs des populations.

A l'Est, la situation est marquée par la problématique des Personnes Déplacées Internes dans les provinces de l'Ituri, du Sud-Kivu et de Tanganyika.

Au Centre du pays, la gestion des personnes retournées d'Angola demeure au cœur de nos préoccupations. Ces personnes sont actuellement positionnées dans les provinces du Kasai, du Kasai Central et du Kasai Oriental.

Avec le Ministère des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, le Gouvernement s'emploie, au regard des disponibilités de la trésorerie, à apporter des réponses à toutes ces situations d'urgence.

L'Honorable Patrick MUYAYA a soulevé la préoccupation relative à l'encadrement du processus d'exécution de la **Loi sur la sous-traitance**, de manière à ne pas perdre les bénéfices visés par le Constituant à cet effet, à savoir, assurer la promotion et favoriser ainsi l'émergence d'une classe moyenne congolaise.

Cette préoccupation doit nous interpeller tous, gouvernants et gouvernés à la fois. En effet, le Gouvernement fera sa part, notamment à travers l'Autorité de Régulation de la Sous-Traitance, de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin que cette Loi profite en priorité et en grande partie aux Congolais.

Dans la même veine, et conformément aux dispositions de l'article 21 de cette Loi, le Gouvernement veillera à ce que les différentes autorités compétentes, au niveau national, provincial et local, puissent exercer, sans complaisance, le contrôle dans les entreprises sous-traitantes afin d'éviter des abus. Cette responsabilité revient également à la Fédération des Entreprises du Congo.

L'Honorable DJOLI a soulevé la préoccupation relative à **l'absence de contribution des entreprises du Portefeuille de l'Etat** au Budget de l'exercice 2020, pendant que les mandataires desdites entreprises disposeraient, à leur guise, des recettes générées, sans verser les dividendes à l'Etat propriétaire.

A ce sujet, il sied de noter que les dividendes à verser à l'Etat sont encadrés par la DGRAD, sous la supervision du Ministère du Portefeuille. Cependant, la situation de la quasi-totalité de ces entreprises, avec le fardeau de l'endettement et des charges sociales, couplé au vieillissement de leur outil de production, ne leur permet pas de dégager des dividendes au profit de l'Etat.

C'est pourquoi votre Gouvernement, dans le cadre de son Programme d'action et à travers le COPIREP, entend poursuivre et parachever la réforme de ces entreprises afin de les rendre performantes.

Certains députés ont fait mention de quelques erreurs enregistrées dans l'énumération de certaines artères routières qui ont été sélectionnées pour être réhabilitées dans le cadre du budget sous examen. C'est le cas notamment des artères retenues dans les provinces de la LOMAMI et de la MONGALA.

Tout en présentant les excuses du Gouvernement, pour cet impair, je voudrais rassurer les compatriotes de ces provinces que toutes les dispositions sont prises pour que ces erreurs, d'ordre strictement matériel, soient corrigées.

Honorable Présidente de l'Assemblée nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple congolais,

En guise de conclusion, j'aimerais vous réitérer mes vifs remerciements pour vous être livrés avec une sincérité exemplaire à cet exercice républicain et constitutionnel intimement lié au salut de notre peuple.

Je remercie la majorité parlementaire pour son soutien inconditionnel, mais porteur d'exigence de vérité et de résultat.

Je remercie tout autant l'opposition parlementaire pour son sens de responsabilité, ses alertes utiles et ses critiques constructives.

C'est cela aussi le Congo que nous voulons voir émerger, un Congo où la majorité et l'opposition savent, ensemble, défendre main dans la main, les fondamentaux de la République ce, dans le respect de l'identité de chacun, mais aussi dans l'acceptation de la diversité des opinions.

Votre Gouvernement a pris bonne note de toutes les remarques qui lui ont été adressées, avec pertinence, par les Députés nationaux que vous êtes.

Nous mesurons donc toute la responsabilité qui est la nôtre dans l'application stricte des engagements que nous avons pris à travers ce projet de loi.

Rien, mais alors rien, ne pourra être possible sans votre implication pleine et entière, notamment à travers la suite de travail que vous aurez à accomplir.

Ensemble comme un seul homme, chacun dans son rôle, tâchons d'agir pour le relèvement de ce grand pays qui constitue notre bien le plus précieux.

Ensemble, Honorables Députés, redonnons de l'espoir à ce peuple si grand, si généreux qui a longtemps attendu la réalisation de nombreuses promesses toujours repoussées.

Ensemble, faisons en sorte que plus rien n'entrave notre marche vers un Congo Démocratique pacifié, stable, fort et prospère.

Je vous demande donc de recevoir à l'unanimité ce projet de loi, de l'examiner objectivement et de l'adopter avec diligence avant de le transmettre au Sénat, afin de parachever son processus législatif jusqu'à sa promulgation par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.

Que Dieu bénisse la RDC,

Je vous remercie.